

21 Avenue Jules Vallès
91200 ATHIS-MONS
Tél. : 01 69 38 36 70
Fax : 01 69 38 74 15
E-mail : acj.secre@free.fr

PROJET ASSOCIATIF

Préambule

Fondée en 1971, Communauté Jeunesse est une association à but non lucratif qui œuvre contre l'exclusion sociale, née d'un réseau de militants athégiens qui voulaient s'engager contre la pauvreté des publics jeunes.

Aujourd'hui, elle s'inscrit toujours sur cette même logique, dépendante de la solidarité nationale et ancrée sur le territoire essonnien. Nourrie par une pratique d'aide à la personne (hommes, femmes et enfants) en difficultés multiples, elle utilise comme support essentiel l'hébergement. Son but est de redonner à chacun sa place de citoyen et contribuer à une société plus juste.

Valeurs et engagements

La lutte contre l'exclusion encadrée par l'état est l'apanage du monde associatif qui s'est vu déléguer les fonctions de service public, plus proche des besoins des populations en difficultés.

L'engagement de Communauté Jeunesse, depuis sa création, est de développer des solidarités et d'aider à construire, pour chacun, une place de citoyen.

Les valeurs qui sous-tendent ces actions sont celles de la république laïque - liberté, égalité, fraternité - et le respect des droits de l'homme d'une manière fondamentale.

Elles se déclinent dans notre secteur social aussi par le respect du libre choix des personnes qui rentrent dans nos structures, le non-abandon des personnes les plus vulnérables et le respect de leurs droits - et notamment de leur intimité - qui va de pair avec des règles déontologiques préservant leur singularité et garantissant le cadre de nos interventions.

Une attention particulière est portée à la qualité de l'écoute et aux conditions d'accueil.

Pour une société plus juste, Communauté Jeunesse défend depuis longtemps la charte des enfants, de l'égalité femmes / hommes et la lutte contre les discriminations. Il en découle une forme de militance sociale propre à lutter contre l'exclusion et la pauvreté.

Evolution des champs d'action

Historiquement, l'association Communauté Jeunesse accueille, héberge et accompagne des personnes exclues dans le cadre légal de l'Aide Sociale à l'Hébergement.

A ce titre, elle accueille des personnes majeures accompagnées ou non d'enfants. La structure initiale est le CHRS de Communauté Jeunesse. Cette action est complétée par un service Logis Mons qui contribue à conduire les publics vers un logement autonome.

Depuis 2010, elle s'est enrichie d'un deuxième CHRS - Femmes Solidarité 91 - qui a pour spécificité d'accueillir les femmes victimes de violences conjugales. Ses actions plus larges visent à combattre ce fléau en apportant un soutien aux femmes encore au domicile, en formant les acteurs de terrain et en sensibilisant chaque citoyen à cette problématique dégradante et révoltante.

Le troisième pilier de notre association est l'établissement PEREN (adultes) – ANTEA (enfants adolescents) créé à l'initiative des pouvoirs publics, en articulation étroite avec les services psychiatriques et le réseau scolaire. Cet établissement, spécialisé dans l'écoute des souffrances psychiques, répond à des besoins sans cesse croissants.

Quel que soit l'établissement, une attention particulière est portée à la question de la prévention de la maltraitance, y est associé le souci de lutter contre toutes les formes d'exclusion. Ainsi chacun de ces établissements contribue à sa manière à une meilleure cohésion sociale.

Des missions

L'univers du travail social recouvre les notions du logement, de l'emploi et de la formation, de l'accès à la culture mais aussi à la santé. Ces vecteurs primordiaux rompent l'isolement des personnes accueillies et favorisent leur accès à la vie de la cité.

Communauté Jeunesse se donne les missions suivantes

1. Accompagner les publics en difficultés et leur offrir un hébergement adapté
2. Insérer ces publics dans le tissu social avec le triptyque d'actions sur le logement : la santé, le travail et plus largement l'accès à la citoyenneté et à la culture.
- 3- Faciliter l'accès aux soins notamment pour les publics en souffrances psychiques en articulation avec les secteurs psychiatriques et avec l'ensemble du réseau social du nord essonne.

- 4- Participer et influencer sur les politiques d'actions sociales.
- 5- Elaborer des projets en adéquation avec les nouveaux besoins des publics.

Des moyens

Les ressources financières :

Dans le cadre de ses missions de service public, l'association passe un contrat avec l'état et pour les deux CHRS une dotation globale financière est octroyée.

Les autres actions sont totalement subventionnées grâce à des conventions passées avec l'état, les collectivités locales, les organismes institutionnels. L'association s'attache à les pérenniser en négociant des conventions triennales et organisant des conférences de financeurs pour chaque action spécifique. Cette transparence entre tous les acteurs permet de mieux gérer collectivement l'action et diminue la fragilité de ces dispositifs.

Les ressources humaines :

L'association embauche des professionnels afin de réaliser les missions fixées.

Elle s'engage à ce que des formations viennent ponctuer leurs parcours. La professionnalisation est une garantie d'un travail de qualité pour les publics et pour les commanditaires.

Quel que soit leur secteur d'intervention (éducatif, technique administratif et psychologique), les salariés œuvrent tous pour la réalisation des objectifs de l'association.

Les ressources matérielles :

Communauté jeunesse est soucieuse que les personnes prises en charge puissent bénéficier d'un mode de vie proche de celui de leurs concitoyens dans la Cité. Ainsi les appartements dans le diffus sont privilégiés à l'hébergement dans des collectifs.

Cependant, les lieux d'hébergement collectifs permettent d'accueillir une population plus démunie, nécessitant un soutien et une veille plus importants et à ce titre, un travail d'animation spécifique y est fait.

Le bénévolat :

Les administrateurs et les bénévoles dont l'association peut se doter, interviennent dans un engagement citoyen en complémentarité et aux côtés des professionnels, pour des tâches spécifiques.

Des réseaux :

L'association s'appuie sur des réseaux fédératifs en accord avec ses objectifs et leur apporte son concours. Elle favorise l'engagement du personnel dans ces réseaux.

Une dynamique de projets

L'expertise de l'association lui permet d'être en recherche permanente de projets innovants afin de répondre aux besoins des publics en difficulté, tout en s'inscrivant dans l'évolution sociétale.

Mode de révision du projet associatif

Le projet associatif est proposé par le Conseil d'Administration et est approuvé en Assemblée Générale Ordinaire selon le quorum fixé dans les statuts.

Dans un souci d'adaptation permanente, il doit être révisé tous les dix ans.

Athis-Mons, le 17 décembre 2014